

Barbara SIGARI

Huissier de Justice

17 Route de Didier
97200 FORT DE FRANCE

Tél : 05 96 70 50 13
Fax : 05 96 60 51 19

E-mail : B-SIGARI-HUISSIER@wanadoo.fr
Compétence sur toute la Martinique



Monsieur EDMOND Marie daniel

Maison petit Charles
quartier LOurdes
97224 DUCOS

Référence à rappeler

Affaire : EDMOND Marie daniel
cf COPROPRIETE DU NAVIRE LE ST LOUIS

Vos rôles :

V. N° TVA INTRACOM :

N° Ordre : 1478

N° Compte : 4020949/

N° TVA INTRACOM : FR390167104

Nature de l'acte : SOMMATION (R)

FORT DE FRANCE, le 1er février 2006

Monsieur,

J'ai bien reçu l'acte à signifier dans cette affaire et je vous en remercie.

Cet acte est répertorié en mon Etude sous le numéro : 1478 que vous voudrez bien rappeler dans vos correspondances.

Pour me permettre de signifier cet acte, je vous remercie de me transmettre **une provision de 150,00 €** en couverture des frais et des débours éventuels.

A vous lire,

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

Etude ouverte du Lundi au Vendredi de 8h00 à 16h00

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

PREMIER ORIGINAL

Barbara SIGARI
Huissier de Justice
17, route de Didier
97200 FORT DE FRANCE
Tél. 05.96.70.50.13
Fax. 05.96.80.51.10

SOMMATION

L AN DEUX MILLE SIX ET LE Deux FEVRIER

10

A LA REQUETE DE

Monsieur EDMOND Marie Daniel
Entrepreneur à l'enseigne Globus
Demeurant maison petit charles
Quartier lourdes
97224 DUCOS

J ai Barbara SIGARI Huissier de Justice à la résidence de FORT DE France y demeurant 17 route de Didier , soussignée

Dit et rappelé à

Copropriété du Navire LE SAINT LOUIS représentée par la SARL NORDY86 Lotissement les Horizons Acajou 97232 LE LAMENTIN
Où étant et parlant comme en fin d'acte *Actuellement Squacha E-1 Rue 27 N°606 cité Gillen 97200 Fort de France*

Que le requérant selon contrat de prêt en date du 30/12/2000 a consenti à la copropriété sus dénommée un prêt de un million soixante mille francs.

Que de façon concomitante a été convenue le 30/12/2000 une promesse de rachat du navire le SAINT LOUIS au profit du requérant.

Qu'il est stipulé que ces deux créances se compenseront.

Que l'opération a obtenu un agrément fiscal le 23 juillet 1999.

Que le requérant entend par les présentes obtenir le bénéfice de la promesse de rachat stipulée et le transfert de propriété du navire le SAINT LOUIS francisé sous le numéro 0604306340.1

Des le transfert de propriété opéré , le requérant effectuera toutes démarches administratives et formalités nécessaires à l'immatriculation du navire à son nom.

Cette signification vous est faite à telle fin de droit , à ce que vous n'en ingoriez.

Maitre Barbara SIGARI
Huissier de Justice
17-Route de Didier
97200 FORT DE FRANCE

Tél : 0596.70.50.13
Fax : 0596.60.51.19

PROCES VERBAL de SIGNIFICATION de SOMMATION (R)

(REMISE A PERSONNE morale)

En date du DEUX FEVRIER
DEUX MILLE SIX

Références :

4020949/PC7/1494

A LA DEMANDE DE Monsieur EDMOND Marie daniel

SIGNIFIE A COPROPRIETE DU NAVIRE LE ST LOUIS
86 LOT LES HORIZONS ACAJOU
97232 LE LAMENTIN

Act Squacha E-1 Rue 27 N°606 cité jellon
97200 Fort de France

Cet acte a été remis par Clerc assermenté dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

- Au domicile du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants : confirmation par la personne présente au domicile

J'ai rencontré : MR NORESKAL THIERRY
gérant
qui a déclaré être habilité à recevoir la copie de l'acte.

La lettre prévue par l'article 658 du Nouveau Code de Procédure Civile contenant copie de l'acte de signification a été adressée le jour même ou au plus tard le premier jour ouvrable.

La copie du présent acte comporte 2 feuilles.

Visa de l'Huissier de Justice des mentions relatives à la signification

COUT ACTE (Décret 096-1080 du 12.12.1996)	
DROITS FIXES	
Article 6 & 7	39,52
DROIT D'ENGAGEMENT	
DE POURSUITES	
Article 13	
FRAIS DE DEPLACEMENT	
Article 18	5,85
H.T.	45,37
TVA 8,50%	3,86
Taxe FORFAITAIRE	
Article 20	9,15
LETTRE	
Article 20	0,82
DEBOURS	
T.T.C.	59,20

Acte soumis à la taxe forfaitaire

Maitre Barbara SIGARI

